



# Education Citoyenne

La France et le mariage  
pour tous

## La France et le mariage pour tous : mais où sont les Lumières d'antan ?

Après avoir été criminalisée ou considérée comme maladie mentale pendant des siècles – ce n'est qu'en 1990 que l'Organisation mondiale de la santé la supprime de la liste des maladies mentales – l'homosexualité est de plus en plus acceptée par nos sociétés contemporaines et les droits des gays et des lesbiennes protégés par des lois anti-discrimination.

Cette reconnaissance qui prend, dans un premier temps, la forme de reconnaissance légale du concubinage, d'union civile, de partenariat enregistré ou encore de pacte civil de solidarité, amène les homosexuels à revendiquer l'accès aux mêmes droits que les hétérosexuels parmi lesquels ceux de se marier et d'adopter à deux. Il s'agit notamment pour eux de pouvoir répondre au problème de la transmission de leurs biens au compagnon survivant et de donner deux parents à l'enfant adopté légalement par l'un des deux.

C'est ainsi que les Pays-Bas sont les premiers, en 2001, à autoriser le mariage des personnes de même sexe. La Belgique, royauté conservatrice s'il en est, suivra en 2003 sans que cela ne soulève de tollé, sans que l'on ne parle de perte des valeurs, de décadence de la société, de dépravation, de changement de civilisation,...

Dix autres pays introduiront ce droit dans leur législation entre 2001 et 2013 dont le Portugal qui, tout comme la Belgique, est plus connu pour des positions catholiques traditionnalistes que pour son progressisme en matière de droits familiaux.

Ce 17 avril, le public et les députés néo-zélandais ont salué par une chanson d'amour maorie l'adoption, par 77 voix contre 44, de la loi sur le mariage entre personnes du même sexe. Premier pays de la région Asie pacifique à autoriser ce type d'union, le débat y a été mené sans douleur ni agressivité des opposants, rapporte le New Zealand Herald.

Dans le même temps, le vote par l'Assemblée nationale française de la loi portée par la ministre de la justice, Christiane Taubira et autorisant le mariage civil des personnes de même sexe et l'adoption par ces couples laissera un goût amer. La polémique déchire tant la classe politique que la société civile du 14ème pays à introduire ce droit dans son arsenal juridique. Plus qu'à un débat de société démocratique, on y assiste à une véritable foire d'empoigne, illustrée par des manifestations aux slogans et aux déclarations propres à galvaniser la haine de l'autre, par des affrontements avec les forces de l'ordre, par la montée des actes de brutalité à l'encontre des gays, révélant le visage d'une France intolérante et violente sous l'emprise d'un catholicisme dangereusement identitaire.

Voilà qui a de quoi surprendre dans ce grand pays de droits, de li-



bertés, de fraternité et d'égalité entre les citoyens où, bafouant ouvertement la démocratie, certains élus vont jusqu'à clamer qu'ils ne respecteront pas la loi et refuseront de célébrer les unions des personnes de même sexe.

La mobilisation de la droite la plus conservatrice, soutenue par des associations telles que Civitas et Printemps français, nébuleuse accueillant les troupes de choc de l'opposition au mariage pour tous, ne faiblit pas, même après le vote de la loi à l'Assemblée nationale par 327 voix contre 230.

Un nouveau pas vient d'ailleurs d'être franchi par les anti-mariage pour tous qui serait simplement grotesque s'il n'était symptomatique d'une grave dérive provocatrice : sous la pression de Madame Barjot, leader du mouvement « manif pour tous », l'Italien Luca Volonte, président du PPE (parti populaire européen) – qui regroupe toutes les droites européennes – a saisi le Conseil de l'Europe pour la « répression croissante et inquiétante » à l'égard des opposants au mariage pour tous et l'enjoint d'apporter sous le mois, des mesures destinées à contraindre le gouvernement français à mettre un terme à ces « violences ».

### Qui sont ces opposants ?

Pour la plupart issus de mouvements catholiques traditionalistes, parfois antirépublicains, ils représentent la droite de la droite et veulent imposer à tous leurs valeurs archaïques et leur vision de la famille traditionnelle, oubliant que dans bien des cas, devenue monoparentale ou recomposée, celle-ci n'a plus rien à voir avec la famille classique.

Voici, parmi d'autres, quelques exemples d'associations, mouvances,... actives dans le mouvement d'opposition au mariage pour tous.

« Printemps français » gravite dans la sphère d'Ichtus, institut catholique traditionaliste, héritier de la Cité catholique, mouvement d'extrême droite, «contre-révolutionnaire». Le groupuscule qui affirme que tous les moyens sont bons pour se faire entendre a notamment organisé une opération coup de poing contre le « Printemps des assocés LGBT » (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), à l'espace des Blancs-Manteaux, dans le Marais, à Paris dont ils vandaliseront la façade. Ce sont eux aussi qui participeront aux tentatives d'entrée en force sur les Champs Élysées, provoquant des heurts violents.

On trouve également, parmi les organisateurs de « la Manif pour tous », des anciens de l'OAS, le Secours de France, association créée en 1961 « pour venir en aide aux militants pour l'Algérie française emprisonnés et à leurs familles » c'est-à-dire en soutien aux détenus de l'OAS, expliquent Jean-Yves Camus et René Monzat dans leur livre référence Les droites nationales et radicales en France. Les auteurs notent que « Jean-Marie Le Pen y milita ». L'association se présente sur son site comme «issue des



tragédies vécues lors de l'indépendance de l'Algérie par les populations européennes, berbères et arabes restées fidèles à la France, comme par les soldats qui ont choisi de respecter à leur égard la parole donnée ». Elle déclare « poursuivre son œuvre au service du devoir de vérité due aux nouvelles générations, du devoir de justice envers les 'oubliés de l'Histoire' et de la responsabilité qui nous incombe dans l'avenir des valeurs patriotiques et chrétiennes dont notre nation est issue ». Secours de France veut aussi promouvoir « l'œuvre civilisatrice de la France aux XIXe et XXe siècles [entendez la colonisation] ; celle de ses combats contre les assauts conjugués du communisme et du terrorisme en Indochine puis en Algérie ; celle aussi des engagements plus récents de nos forces en Afrique ou au Proche-Orient ».

Quant à Civitas, il s'agit d'un mouvement créé par un Belge, Alain Escada, qui s'identifie sur le plan religieux à la mouvance lefebvriste (intégriste). Radical sur le plan religieux, Civitas ne l'est pas moins sur le plan politique en flirtant avec la pensée nationaliste et ses représentants parmi lesquels Jean-Marie Le Pen, encore lui ! Le groupe organisera, au mépris de la loi laïque, des prières de rue devant le Sénat français.

Le GUD (Groupe Union Défense), association d'extrême-droite réputée pour son activisme appelle clairement à la violence envers les homosexuels. « Pas d'adoption. Pas de mariage. Pas de défilé. Pas de quartiers pour les enfilés », énonce le GUD Nancy sur un tract tandis que la section lyonnaise de l'association appelle à « casser la gueule des PD qui font du prosélytisme ».

Le Renouveau français se définit, sur son site, comme un mouvement nationaliste qui se veut d'inspiration contre-révolutionnaire et catholique. Il vise à défendre les intérêts de la France et des Français dans tous les domaines.

### Fallait-il recourir au référendum comme le réclamaient certains ?

Les parlementaires de l'UMP qui ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel entendent s'appuyer sur la démonstration que la loi déferée induit « une réforme de civilisation » qui change la conception légale de la filiation et la notion juridique de la parenté. Aussi estiment-ils que l'adoption de ce texte aurait nécessité des conditions particulières qui n'ont pas été remplies, en faisant notamment référence au refus de recourir au référendum. La Constitution française de 1958 révisée en 2008 dispose que le président de la République peut prendre l'initiative de soumettre au référendum tout projet de loi portant notamment « sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale ». Or, le projet de loi sur le mariage homosexuel ne peut être interprété, selon le constitutionnaliste Didier Maus, comme étant un sujet de politique sociale mais doit plutôt être considéré comme une réforme sociétale du code civil.



## Un référendum d'initiative populaire ?

Certes cette opportunité a été rendue possible par la réforme constitutionnelle de 2008 (sous la présidence de Nicolas Sarkozy) mais la loi organique qui devait lui permettre d'entrer en vigueur n'a jamais été publiée, l'UMP (parti du président) souhaitant préalablement en préciser les termes, ce qui impossible la consultation populaire sur ce sujet.

## Un recours devant le Conseil constitutionnel a-t-il une chance d'aboutir ?

Là encore, il semble bien que la réponse doive être non. En effet, en réponse à une question prioritaire de constitutionnalité portant sur le droit au mariage pour les personnes de même sexe, le Conseil avait établi « qu'il ne lui appartient pas de substituer son appréciation à celle du législateur en cette matière ».

L'opposition promet, en cas de retour au pouvoir, d'abroger la loi.

## Est-ce possible ?

Sous la pression de la frange la plus réactionnaire de la population et pour satisfaire cette minorité, l'opposition promet d'abroger le texte. Mais ce retour à la situation antérieure se heurte incontestablement à des obstacles juridiques.

D'abord, parce que le droit met en avant l'intangibilité de l'état civil et ensuite parce que le Code civil français, en son article 2 précise que « la loi dispose pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif ». Ce principe étant établi en vue de prémunir les personnes de l'insécurité juridique, une abrogation ne remettrait pas en cause les contrats familiaux conclus précédemment, le couple marié ne pourra être dé marié, l'enfant adopté restera adopté.

Bien sûr, le législateur, émanation du peuple, est souverain et rien ne l'empêcherait, à titre dérogatoire, d'établir une loi rétroactive. Néanmoins, cela reste extrêmement complexe et peu envisageable dans une matière telle que le droit de la famille. La suppression de droits acquis risquant de rompre l'égalité entre des personnes placées en situation identique, un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme aurait toutes les chances d'aboutir.

Une abrogation pour le futur reste possible mais il est toutefois rarissime que l'opposition, qu'elle soit de droite ou de gauche, abroge une loi votée sous une législature d'une autre couleur politique. A titre d'exemple, la droite, malgré le dépôt de multiples propositions de loi en ce sens, ne rétablira jamais la peine de mort dont l'abolition fut votée sous François Mitterrand malgré l'opposition d'une majorité de l'opinion publique d'alors.

## Quel avenir pour le mariage pour tous ?

Cette loi constitue une avancée importante dans le respect des droits humains et de l'égalité entre les citoyens. Chacun peut maintenant, quelles que soient ses préférences sexuelles,



transmettre son patrimoine à son conjoint et adopter avec lui.

Tout comme le pacs (pacte civil de solidarité) a eu du mal à s'imposer et a cessé d'être contesté une fois entré dans les mœurs, le mariage homosexuel (qui recueille quand même plus de 50% d'opinions favorables) finira par être accepté par l'ensemble de la société française. Si l'on s'en réfère aux statistiques belges plus ou moins mille de ces unions – soit 0.02% des mariages – ont lieu chaque année, ce qui est peu et qui n'a en tout cas pas amené des bouleversements importants de notre société qui a assisté, dans une bienveillante indifférence, à une réelle banalisation du phénomène.

Quoiqu'il en soit, la classe politique française de droite ne sortira pas indemne ni grandie de cette crise qui a vu se déchirer en son sein – après la lutte fratricide pour la présidence de l'UMP – modérés et radicaux qui ont montré, à travers ce vote, toute l'ampleur de leur intolérance.



# Education citoyenne

## La France et le mariage pour tous

Texte : Patricia Keimeul

Maquette : Inside

Mise en page : Daniel Leclercq

Une production

e-CEDIL - mai 2013

Fédération des Amis de la Morale Laïque asbl

ISBN : 978-2-87440-099-5

Dépôt légal : D/2013/3423/3



Av de Stalingrad 54  
1000 Bruxelles



02 476 92 83



02 476 94 35



[info@cedil.be](mailto:info@cedil.be)



[www.cedil.be](http://www.cedil.be)

